

# COMMUNE DE NEZIGNAN L'ÉVÊQUE

1 rue du 4 Septembre 34120 NEZIGNAN L'ÉVÊQUE

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. SICARD, Maire.

**Etaient présents :** M. Edgar SICARD, Mme Nathalie ROLLAND, Mme Jocelyne BALDY, M. Charles FAURE, M. Jacques MARTI, M. Pierre PALLARES, Mme Magali COMBES, M. Jean-Louis CANTAGRILL, M. Gérard MARTINEZ, Mme Josépha BERTOLINO, Mme Joséphine SALMERON, Madame TUR Sandrine, Mme Marie-France DESSENOIX, Madame TOUDON-MIQUEL Sylvie

**Absents :** Néant

**Procurations :** M Alain RYAux à M. Edgar SICARD, Mme Nicole RESSEGUIER à Mme Nathalie ROLLAND, Mme Elodie MISEREY à M. Jacques MARTI, M. Kévin DUCROT à Mme Sandrine TUR.

La séance est ouverte par l'approbation du Procès-verbal de la dernière séance. Les membres du Conseil Municipal, n'ayant pas de remarque à formuler, l'approuvent à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux questions à l'ordre du jour, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### Point N°1 : Compte Administratif et compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016

Après avoir donné lecture du compte administratif dressé en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie de Pézenas qui se présente comme suit :

#### Section de fonctionnement

Dépenses 2016	1 095 697,42 €
Recettes 2016	1 435 056,05 €
Résultat de l'exercice 2016	+339 358,63 €
Résultat reporté 2015	+65 000,00 €
Résultat cumulé	+404 358,63 €

#### Section d'Investissement

Dépenses 2016	426 361,99 €
Recettes 2016	468 013,91 €
Résultat de l'exercice 2016	+41 651,92 €
Résultat reporté 2015	+47 690,73 €
Résultat cumulé	+89 342,65 €

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie ROLLAND, adjointe déléguée aux finances, afin que soient approuvés le compte administratif et le compte de gestion.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur SICARD, Maire, quitte la séance après avoir cédé la présidence à Madame ROLLAND, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Les membres du Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. la 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVENT** le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 de la commune tels qu'ils sont présentés.

### **Point N°2 : Compte Administratif et compte de gestion du budget Eau et Assainissement 2016**

Après avoir donné lecture du compte administratif dressé en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie de PEZENAS qui se présente comme suit :

#### **Section d'exploitation**

Dépenses 2016	124 169,35 €
Recettes 2016	144 336,58 €
Résultat de l'exercice 2016	+20 167,23 €
Résultat reporté 2015	+15 000,00 €
Résultat cumulé	+35 167,23 €

#### **Section d'Investissement**

Dépenses 2016	82 154,87 €
Recettes 2016	431 525,72 €
Résultat de l'exercice 2016	+349 370,85 €
Résultat reporté 2015	+20 739,41 €
Résultat cumulé	+370 110,26 €

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie ROLLAND, adjointe déléguée aux finances, afin que soient approuvés le compte administratif et le compte de gestion.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur SICARD, Maire, quitte la séance après avoir cédé la présidence à Madame ROLLAND, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Les membres du Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. la 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVENT** le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du budget Eau et Assainissement tels qu'ils sont présentés.

### **Point N°3 : Affectation des résultats cumulés du Budget communal et du Budget eau et assainissement 2016**

Au 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a pris la compétence Eau et Assainissement.

Suite à ce transfert de compétence, la commune se doit de réaliser des opérations budgétaires en fonctionnement et en investissement.

### Section fonctionnement :

- Après avoir adopté le compte administratif du budget communal de l'exercice 2016 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de **404 358,63 €**,
- Après avoir adopté le compte administratif du budget eau & assainissement de l'exercice 2016 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de **35 167,23 €**
- Il convient d'ajouter le résultat de fonctionnement du budget eau et assainissement au résultat de fonctionnement du budget principal ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement de **439 525,86€**
- Puis il convient de procéder à l'affectation de cet excédent cumulé de fonctionnement.

Monsieur Le Maire propose donc de répartir la somme **des résultats de fonctionnement cumulés** s'élevant à **439 525,86 €** de la manière suivante :

- de couvrir le besoin de la section investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **139 525,86 €**.
- d'affecter le surplus en recettes de fonctionnement et de le porter sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de **300 000,00 €**.

### Section d'Investissement

- Après avoir adopté le compte administratif du budget communal de l'exercice 2016 qui fait apparaître un résultat d'investissement de **89 342,65 €**,
- Après avoir adopté le compte administratif du budget eau & assainissement de l'exercice 2016 qui fait apparaître un résultat d'investissement de **370 110,26 €**
- Il convient d'ajouter le résultat d'investissement du budget eau et assainissement au résultat d'investissement du budget principal ce qui permet de dégager un résultat cumulé d'investissement de **459 452,91 €**
- Puis il convient de procéder à l'affectation de cet excédent cumulé d'investissement.

Monsieur Le Maire propose donc de répartir la somme des résultats d'investissement **cumulés** s'élevant à **459 452,91 €** de la manière suivante :

De reporter la somme des résultats d'investissement cumulés s'élevant à **459 452,91 €** sur le budget principal communal 2017 (inscription au 001).

Les membres du Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVENT** l'affectation des résultats telle que présentée

### **Point N°4 : - Transfert d'une partie du résultat du budget eau et assainissement à la CAHM**

Lors du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, les dépenses et les recettes de ce budget ont été intégralement transférées. Dans un souci de transmettre à la CAHM un budget équilibré, la commune doit également leur transférer tout ou partie du résultat de fonctionnement 2016 du budget eau et assainissement et tout ou partie du résultat d'investissement 2016 du budget eau et assainissement

Monsieur Le Maire propose donc

- de transférer une partie du résultat de fonctionnement pour un montant de **20 000 €** (inscription au Compte de dépense 678)
- de transférer une partie du résultat d'investissement pour un montant de **245 000 €** (inscription au Compte de dépense 1068)

Les membres du Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVENT** le transfert d'une partie du résultat du budget eau et assainissement à la CAHM

### Point N°5 : Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de voter les taux des trois taxes correspondant au Budget Primitif 2017.

Il est proposé de conserver les taux de 2016 pour le budget primitif 2017.

Monsieur le Maire rappelle que ces taux n'ont pas évolués depuis 2008

Les membres du Conseil Municipal sont donc invités à voter les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation	18,92 %
- Taxe foncière (bâti)	21,13 %
- Taxe foncière (non bâti)	119,23 %

Les membres du Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTENT** les taux d'imposition 2017 tels que présentés ci-dessus.

### Point N°6 : Subventions aux associations 2017

Comme chaque année, il convient de voter les subventions municipales allouées aux associations.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les 3 grands principes sur lesquels se fondent la municipalité pour fixer le montant desdites subventions.

- 1- **L'intérêt local** : Les associations doivent être domiciliées sur la ville ou disposer d'une section locale dans le cas d'associations nationales et organiser des activités sur le territoire de la ville à l'attention des concitoyens.
- 2- **L'intérêt public et la réglementation** : Rejet des demandes émanant d'associations sectaires, d'associations culturelles, de mouvements politiques, d'associations proposant des activités contraires aux bonnes mœurs, ...
- 3- **Le besoin financier** : Les subventions sont réservées aux associations qui ne disposent pas de recettes adéquates et dont la trésorerie est insuffisante (jurisprudence de la Chambre régionale des comptes)

C'est en vertu de ces 3 principes que Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions attribuées aux différentes associations pour l'année 2016 comme suit :

#### SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	Subventions 2017	ASSOCIATIONS	Subventions 2017
Comité des Fêtes	8 200 €	Saint Hubert	300 €
Etoile Sportive Néziganaise	3 500 €	Souvenir Français	200 €
Foyer Rural	1 600 €	Confrérie des Becos Figos	1 500 €
Les Vieux Crabots	200 €	Seven Pulse	200 €
Nézignan au Fil des Ans	2 600 €	<b>TOTAL 2017</b>	<b>18 300 €</b>

Les membres du Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à

l'unanimité :

**VOTENT** l'attribution des subventions aux associations 2017 telle que présentée ci-dessus.

### **Point N°7 : Acceptation offre de prêt financement investissements**

La commune a entrepris un ensemble important de travaux dans le périmètre du groupe scolaire Georges Brassens :

- Création de deux nouvelles classes,
- Création d'une cantine scolaire moderne et d'une garderie plus fonctionnelle.

Pour permettre à la commune de continuer sa politique d'embellissement et de rénovation urbaine, nous avons sollicité les banques afin de réaliser un prêt destiné à soutenir nos investissements tout en bénéficiant des taux avantageux actuels :

La banque Postale, le Crédit Agricole et la Caisse d'épargne ont été interrogés.

Compte tenu de leurs propositions, c'est l'offre de la Caisse d'Epargne qui nous semble la mieux adaptée à nos besoins et capacités de remboursement :

#### **Prêt taux fixe classique amortissement progressif**

*Périodicité : annuelle*

<b>Montant</b>	500 000 €
<b>Taux</b>	2.01%
<b>Durée</b>	20 ans
<b>Echéance</b>	30 607,88 €

Les membres du Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTENT** l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne telle que présentée ci-dessus.

### **Point N°8 : Vente des locaux de l'ancienne mairie**

Vu la délibération 2016-36, autorisant le déclassement d'un immeuble du domaine Public,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compromis de vente de l'ancienne Mairie a été signé pour un montant global de 178 000 €. Le bâtiment sera transformé en une crèche regroupant 10 lits, cet établissement devrait ouvrir pour la rentrée scolaire 2017.

Les membres du Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**PRENNENT ACTE** de la signature de ce compromis

**AUTORISENT** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la vente de ce bâtiment

### **Point N°9 : Budget Primitif 2017 de la Commune**

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif 2017 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses et se présente ainsi :

## **Budget Primitif 2017 Commune :**

### **Fonctionnement**

<i>Dépenses</i>	<i>1 647 329,32 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>1 647 329,32 €</i>

### **Investissement**

<i>Dépenses</i>	<i>1 868 329,99 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>1 868 329,99 €</i>

VOTENT le Budget Primitif 2017 de la commune tel qu'il leur a été présenté.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h.

Les membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire

Edgar SICARD

